

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 2 février 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni mardi 2 février, a arrêté un projet de loi du pays ; arrêté cinq projets de délibération du Congrès ; adopté cinq délibérations du gouvernement ; adopté 13 arrêtés et examiné 21 dossiers d'étrangers. Il a également émis trois avis.

Projet de loi du pays

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays relative au télétravail dans le secteur public.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui approuve un accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales, et qui habilite le président du gouvernement à le signer. Cet accord sera annexé à la convention fiscale conclue entre l'État et la Nouvelle-Calédonie en 1983 afin d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale. Il fait suite à l'engagement pris par la Nouvelle Calédonie en 2017 afin de se conformer aux pratiques de bonne gouvernance en matière de transparence fiscale et de coopération internationale.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant dissolution du fonds de garantie pour les micro-projets économiques (FGMPE). Ce fonds de garantie créé en 1989 auprès de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) a été constituée à partir de versements effectués par la Nouvelle-Calédonie et les provinces pour un montant total de 118 millions de francs. Au cours des 5 dernières années, ce fonds n'a

pas été utilisé puisque les provinces ont développé leur propre fonds de garantie. C'est pourquoi il est proposé de dissoudre ce fonds et de redistribuer les fonds disponibles entre les différentes collectivités après régularisation du règlement des mises en jeu des garanties auprès de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et de la BCI.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération prise en application de la loi du pays relative au télétravail dans le secteur public.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au télétravail dans le secteur privé.

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour cinq affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Patrick Delwiche en qualité de chef du service formation et sport de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des crises.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Gilles Provost en qualité de chef du service de l'industrie de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Christopher

Gygès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un montant de 1 411 412 francs à la délégation de la Nouvelle-Calédonie en Australie de trois actions de coopération :

- réalisation d'une étude de marché relative aux « produits de la mer de Nouvelle-Calédonie » ;
- versement de la cotisation annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie franco-australienne (FACCI) ;
- contribution dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 pour le rapatriement de Calédoniens en Australie.

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, Yoann Lecourieux et de Didier Poidyaliwane, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2 052 327 francs à la délégation de la Nouvelle-Calédonie aux îles Fidji pour différentes actions de coopération :

- contribution à l'évènement culturel « visions océaniques »,
- soutien au secteur sportif versée auprès de « Uprising sports centre PTE Ldt »,
- co-financement de la fabrication d'une pirogue dans le cadre de la 10^e conférence pour la conservation de la nature et des aires protégées, versée à la fondation « Uto Ni Yalo Trust »,
- renforcement de la visibilité de l'espace culturel dédié à la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Alliance Française de Suva,
- co-financement d'un billet d'avion de l'assistante linguistique en langue anglaise en poste au lycée Auguste-Escoffier.

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs des prestations de formation au Centre de simulation soins et urgences (CESIM) de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (IFPSS). L'heure de formation est facturée 5 000 francs par stagiaire et la journée complète, 35 000 francs par stagiaire. Le nombre minimum de stagiaires par formation est fixé à six et la conception d'une formation sur-mesure est facturée 20 000 francs. Les stagiaires de l'IFPSS et les agents de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des crises bénéficient de la gratuité des formations dispensées dans ce centre.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Office des postes et des télécommunications (OPT-NC) à faire don des colis mis au rebus et voués à la destruction, à des associations caritatives. Il s'agit d'envois postaux non distribués au destinataire, ni retournés à l'expéditeur, et dont le délai de garde et de conservation est dépassé. Les objets rebutés au titre de l'année 2018 feront l'objet d'un don au Secours Catholique, ceux de 2019 à la délégation de la Croix Rouge de Nouvelle-Calédonie et ceux de 2020, à la société de Saint-Vincent de Paul.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réduit le montant de la régie d'avances de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie de 4,32 millions de francs à 320 000 francs afin de tenir compte du niveau réel de l'activité enregistrée sur sa première année de fonctionnement. Par conséquent, le montant du cautionnement est réduit à 54 576 francs au lieu de 363 840 francs, et le montant de l'indemnité de responsabilité du régisseur est ramené à 5 770 francs au lieu de 9 993 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Nadège Meyer en qualité de membre non permanent de l'Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé que le tarif de 15 francs/kWh fixé pour l'énergie produite par des panneaux photovoltaïques de puissance inférieure à 250 kWc revendue au réseau soit un tarif maximum, afin de laisser le choix aux clients, qui le souhaitent, de revendre le surplus d'énergie au réseau à un tarif plus faible voire gratuitement. Certaines collectivités ont en effet émis ce souhait.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de points des différentes allocations pour la rentrée scolaire 2021. Il a ainsi maintenu le montant de l'allocation de rentrée scolaire à 8 720 francs pour du régime des salariés et assimilés (23 points par enfants) et à 8 613 francs pour l'allocation de solidarité pour la rentrée scolaire (9 points par enfant). En 2019, 27 752 enfants ont bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire du régime des salariés et assimilés, et 9 263 enfants ont bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire du régime de solidarité.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique d'un projet de délibération (DOB).

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a révisé les prix d'achat aux éleveurs des carcasses locales de porc (le prix est ramené à 510 F/kg de carcasse au lieu de 518 F/kg) et les tarifs maximums de commercialisation par l'Office de commercialisation et

d'entreposage frigorifique (OCEF) des carcasses de viandes porcines locales (le prix de vente en gros de l'OCEF passe de 611 F/kg à 603 F/kg).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné René Marlier en qualité de titulaire en remplacement de Jean-Louis d'Anglebermes, et Christiane Poedi en qualité de suppléante en remplacement de Nancy Bernaleau, au sein du conseil d'administration de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et deux avis favorables sur des demandes de titre de séjour. Il a également accordé trois renouvellements d'autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis une observation sur le projet d'arrêté portant désignation des électeurs au sein des commissions administratives spéciales chargées de la révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province et du tableau annexe des électeurs non admis à participer au scrutin et de la liste électorale spéciale pour la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté (remplacement du terme « suppléant » par « titulaire remplaçant » pour les listes des commissions administratives spéciales).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis une observation sur le projet de décret modifiant l'article D. 155 du code de procédure pénale (remplacer territoire de la Nouvelle-Calédonie par Nouvelle-Calédonie).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le transfert de gestion à la commune de Dumbéa d'une dépendance du domaine public maritime de la province Sud.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.